



Les décisions du Bureau en bref

19 février 2025

Parc naturel régional du Pilat 19 février 2025

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS

Le Bureau du Parc a validé :

- la demande de mécénat auprès de l'ASSE Coeur vert pour la réalisation par le Syndicat mixte du Parc d'un Diagnostic préalable à travaux sur les tourbières du Pilat,
- les demandes de subventions régionale et départementale et de mécénat pour le réaménagement de l'aire d'accueil de la tourbière de Gimel, travaux dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée au Syndicat mixte du Parc par la Commune de Saint-Régis du Coin,
- La demande de subvention auprès de l'État pour la réalisation, par le Parc, d'un Inventaire des populations de papillons dans le cadre de l'observatoire de la biodiversité du Pilat,
- La demande de subvention auprès de la Région pour la mise en place d'un dispositif de sécurisation incendie à l'auberge de la Jasserie par l'entreprise qui en est gestionnaire à La Valla en Gier.

APPEL À PROJETS « CIEL ÉTOILÉ »

Le Bureau du Parc a validé la poursuite de l'appel à projets en 2025 en direction des communes et villes-portes de moins de 10 000 habitants pour un soutien de la Région d'un montant maximal de 15 000 € (au taux de 50 % du coût des travaux restant à la charge des communes) pour la réalisation de travaux d'optimisation de l'éclairage public afin de réduire les consommations énergétiques et de mieux préserver la biodiversité nocturne.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé la signature de convention de coopération public-public entre le Parc naturel régional du Pilat et Saint-Étienne Métropole relative au fonds chaleur territorial de l'ADEME 2024-2027.

REDÉFINITION DE L'INTERVENTION ÉCONOMIQUE DU PARC DU PILAT

Le Bureau du Parc a décidé :

- de mettre fin à l'accompagnement direct à l'entrepreneuriat via le financement participatif, et de capitaliser sur le travail effectué depuis 2016 à ce sujet en concevant une fiche pratique pour conseiller les porteurs de projet qui souhaitent se lancer dans une campagne de financement participatif
- d'appuyer la création d'activités à partir de la valorisation du patrimoine bâti existant, à l'exemple de ce que le syndicat mixte du Parc a fait dans le cadre des Nouveaux Ateliers du Dorlay (installations de 3 artisans, création du Tiers Lieux appelé « la Turbine créative » avec 3 emplois à temps plein).

PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

Le Bureau sera amené à se prononcer, pour avis et dans un délai de deux mois, sur le document cadre relatif au photovoltaïque au sol établi par chaque Chambre d'agriculture. Ce document indique les zones propices au développement du photovoltaïque au sol et pourrait s'imposer aux Plans Locaux d'Urbanisme. L'élaboration d'un tel document a été confié par l'État aux Chambres départementales d'agriculture en déclinaison de la loi d'accélération pour la production des énergies renouvelables.

Le Bureau a décidé, dès la réception de ce document, de le transmettre pour avis aux Communes qui, elles, ne seront vraisemblablement pas concertées directement.

ORGANISATION DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION PENDANT LES CONGÉS MATERNITÉ DE 2 AGENTS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

La responsable du pôle biodiversité et forêt sera remplacée sur sa fonction de chargée de mission trame verte et bleu par une chargée de mission qui entrera en fonction le 11 mars prochain. L'encadrement du pôle biodiversité et forêt sera réparti entre la responsable du pôle moyens généraux, la responsable du pôle médiation et la directrice.

La déléguée générale de l'association interparcs massif central IPAMAC viendra prêter main forte à la responsable du pôle moyens généraux, à la responsable du pôle médiation et à la directrice pour l'encadrement des agents du pôle transition et développement en l'absence de la directrice adjointe.



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcdPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr